
Nombre de membres

Séance du mercredi 23 septembre 2020

en exercice: 15

L'an deux mille vingt et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Frédéric MAAS.

Présents : 12

Votants: 15

Sont présents: Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Justine ZAMOZIK

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Micheline CHANOINAT

Le procès verbal de la présédente séance est adopté à l'unanimité.

Objet: Création d'un poste pluricommunal 17.50 adjoint administratif principal de 2ème classe et 17.50 adjoint technique - DE 2020 036

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La création d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire fixée à 17.50/35ème à compter du 1^{er} octobre 2020
- La modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 35h fixée à 17.50/35ème à compter du 1^{er} octobre 2020
- Un arrêté sera pris concernant la création/modification de ces postes

Objet: Tarifs location matériel (tables, chaises, barnum) - DE 2020 037

Monsieur le Maire propose à la location des tables, des chaises ainsi que le barnum de 12m X 5m pour les personnes qui souhaitent, de manière ponctuelle, organiser une manifestation, sans louer les salles des fêtes communales.

La location ne peut excéder 2 jours consécutifs.

A compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs appliqués seront les suivants :

- Tables/chaises : forfait 30.00 € habitants de la commune – 50.00 € hors commune
- Barnum 12m X 5m d'avril à octobre :
- 150.00 € exclusivement aux habitants de la commune, le règlement stipulera que 6 personnes seront nécessaires au montage (dont 2 employés + 4 personnes louant le barnum)
- 50.00 € par personne manquantes seront facturés en plus

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame Albert du 05 septembre 2020

"Bonjour Monsieur,

Je vous adresse ce mail car ce matin j'ai une nouvelle fois retrouvé ma poubelle bloquée devant le volet de ma porte d'entrée. Cela fait déjà plusieurs fois que cela se produit et je suis obligée de me contorsionner afin de pouvoir sortir de chez moi en poussant la poubelle contre ma voiture.

Je ne vous cache pas mon agacement certain de toutes ces incivilités au sein de cette cour. Le problème évoqué ce jour n'est malheureusement pas le seul depuis maintenant trop longtemps.

En effet, nous vivons dans une cour commune ce qui en soit nous oblige tous à être respectueux des autres comme vous avez pu le rappeler dans votre courrier déposé dans les boîtes aux lettres.

Cependant, nous sommes obligés de subir le manque de respect et l'incivilité de certains habitants de la commune.

Les gens en ont ras le bol. Quand ce n'est pas les aboiements perpétuels des chiens ce qui en soit moi ne pose aucune difficulté personnellement, nous sommes réveillés en plein milieu de nuit par des personnes qui se pensent seules dans la cour.

Je vous demande donc de rappeler clairement aux habitants que cela ne peut plus durer par une nouvelle lettre dans chaque boîte aux lettres.

N'étant vraiment pas la seule à m'en plaindre, je souhaite que cet écrit soit évoqué lors d'un conseil afin que d'autres puissent aussi vous informer de leur "raz de bol" général du manque de civisme.

Cordialement Mme Albert"

Monsieur le Maire explique que dès le lendemain un courrier rappelant les règles de bonnes conduites a été distribué dans cette cour.

Monsieur Leveaux Francis demande ce qui peut être fait après le ramassage des ordures extra ménagers pour les objets non ramassés. Monsieur le Maire propose un boitage avec "ENCORE" un rappel des déchets interdits. Si cela n'est pas respecté lors des prochains passages, nous demanderons à la Communauté de Communes d'annuler ces ramassages sur notre commune.

Monsieur Gris Christophe signale la vitesse route d'Armentières, Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Commandant de la gendarmerie, qu'il a évoqué ce problème ainsi que le stationnement des véhicules abandonnés. Rapidement la gendarmerie est intervenue pour retirer déjà cinq véhicules et que des contrôles de vitesse vont être effectués.

Madame Chanoinat Micheline demande si la cérémonie du 11 novembre est maintenue ? Monsieur le Maire confirme que cette manifestation aura lieu, l'heure est à confirmer.

Monsieur Belgardt Christian signale que suite aux travaux d'enfouissement de réseaux route de Mary Prolongée à hauteur du lotissement "les Oliviers" l'entreprise n'a pas remis la chaussée à l'identique, il propose de s'en occuper.

Il demande de trouver une solution avec la Communauté de Communes pour que les enfants de la Briquetterie qui empruntent la ligne de bus Lizy-sur-Ourcq vers Isles-les-Meldeuses soient déposés sans danger.

Monsieur Belgardt propose de continuer l'aménagement autour de l'église afin de protéger les espaces verts et de ne pas dénaturer la vue de celle-ci.

Monsieur le Maire accompagné d'élus ont été invités à visiter le site SUEZ (Capoulade) la présentation et les explications du fonctionnement donnent une très bonne appréciation du traitement des déchets, tout est mis en oeuvre afin d'être aux normes. Le Conseil Municipal fera une requête auprès de l'entreprise SUEZ pour faire une journée porte ouverte pour les habitants de la commune sur le site lorsque la situation sanitaire le permettra.

La séance est levée à 20h45

